

D2024-241

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

autorite-transports.fr 1/5

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Comuto Pro	
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)	

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :		
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine ² de la liaison	Colmar 1 Place de la Gare	
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	68000, Colmar 48.07375638, 7.3477989	

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

autorite-transports.fr 2/5

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

Destination³ de la liaison	Mulhouse
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	14 avenue du Général Leclerc 68100, Mulhouse 47.74218324, 7.341877366
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1 Nom(s) du(des) fichiers : Pièce jointe n°1
Temps de parcours (en heures et minutes)	Environ 00h40
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence de passage

autorite-transports.fr 3/5

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Pièce jointe n°1 Itinéraire envisagé entre Colmar <> Mulhouse



Pièce jointe n°2 : Quotidiens de passage

Mulhouse <> Colmar

Colmar > Mulhouse		Quotidien
Colmar Départ		16:50
1 Place de le Gare, 68000 Colmar		10.50
Mulhouse Arrivée		17:40
14 Avenue du Général Leclerc, 68100 Mulhouse		17.40
	OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places

Mulhouse > Colmar		Quotidien
Mulhouse Départ		11:45
14 Avenue du Général Leclerc, 68100 Mulhouse		11.45
Colmar Arrivée		12:30
1 Place de le Gare, 68000 Colmar		12.50
	OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places